

## Choix des TD en L3

Par **Axel Brunet Nahon**, le **11/08/2016** à **21:29**

Bonjour à tous,

Je passe en L3 au mois de septembre. Il se trouve que j'ai déjà effectué un choix de TD mais celui-ci n'est pas définitif et je peux encore en changer. J'ai opté pour une combinaison mixte droit privé/droit public avec les matières à TD suivantes: Droit des contrats spéciaux et droit du travail au premier semestre, Droit du travail, droit fiscal et droit administratif des bien au deuxième semestre.

Je commence cependant à douter de mon choix et j'hésite avec une combinaison qui remplacerait les contrats spéciaux par du droit des sociétés. En effet, parmi toutes les combinaisons de droit privé (une dizaine), seule une ne la propose pas comme matière à TD. Je réalise donc l'importance de cette matière, d'où mon hésitation.

Ma question est la suivante: pensez-vous qu'il est indispensable de faire du droit des sociétés en TD ou est-ce que je peux me contenter des contrats spéciaux? Je précise que seule ces deux matières sont interchangeable dans mon cas car il n'existe pas d'autres combinaisons mixtes.

Merci d'avance pour votre aide :)

Par **Visiteur**, le **11/08/2016** à **23:00**

Bonsoir.

Cela dépend surtout de ton projet pro. Si tu envisages un cursus affairiste (ce que je ne peux que te conseiller tellement c'est passionnant), le droit des sociétés c'est LA matière fondamentale.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2016** à **12:18**

Bonjour

Ezoah a raison. On pourra mieux vous conseiller, si vous nous dites quels sont vos projets après la licence

Par **Axel Brunet Nahon**, le **13/08/2016** à **10:43**

Bonjour,

Je n'ai pas encore de projet professionnel précis. Je sais cependant qu'une carrière d'affairiste n'est pas ce qui m'attire. Pour autant, je me demande si le fait de ne pas approfondir le droit des sociétés ne serait pas pénalisant pour d'autres parcours.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2016** à **13:07**

Bonjour

Si vous n'avez pas encore d'idée précise, alors vous avez eu raison d'opter pour une combinaison mixte.

Si vous n'êtes vraiment pas attiré par le droit des affaires, il n'est pas nécessaire de prendre le droit des sociétés à TD.

Par contre, à la fin de cette année, il faudra que vous ayez un début de projet ou au moins savoir si vous voulez continuer en privé ou en public

Par **Axel Brunet Nahon**, le **15/08/2016** à **10:40**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je vais certainement rester sur mon premier choix alors. Afin d'avoir une certitude, j'apporte cependant une précision. Je me sais attiré par le droit social (même si je n'en ai jamais fait, c'est juste une intuition pour le moment). Si je décide de faire mon M1 et mon M2 dans ce domaine, le droit des sociétés n'est-il pas nécessaire ?

Par **Visiteur**, le **15/08/2016** à **12:15**

Je pense que c'est plutôt l'inverse qui est nécessaire, à savoir faire un peu de droit du travail pour se spécialiser en affaires.

Mais là ça me semble pas mal.

Au pire si vraiment tu fais un master de droit social, ils t'en proposeront après sans doute.

Par contre, essaies de prendre contrats administratifs/public si on te le propose. C'est toujours intéressant.

Par **Axel Brunet Nahon**, le **15/08/2016** à **14:35**

Merci pour ta réponse Ezoah! Je peux donc maintenir mon choix l'esprit tranquille alors.

En revanche, la matière Contrats administratifs n'est pas proposée par ma fac en L3, ni en M1 droit social... Je ferai donc sans!

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/08/2016** à **14:39**

Bonjour

Je vous conseille également de vous inscrire sur ce site <http://etudiants-en-droit.forumactif.org/>

C'est tout nouveau, donc gardez bien le lien dans vos raccourcis et surtout parlez en autour de vous

Par **Axel Brunet Nahon**, le **15/08/2016** à **15:38**

Bourdieu,

C'est noté, je l'ajoute aux favoris.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/08/2016** à **15:59**

Bien ! Et surtout il faut vous inscrire